

Code de l'unité de formation : 16 14 02 U21 E1	Code du domaine de formation : 101
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Systematique et extérieur	CT	B	32
<u>2. Part d'autonomie</u>		P	8
Total des périodes			40

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 17 août 2009.....

Signature :

-
- (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITÉ DE FORMATION

SYSTÉMATIQUE ET EXTÉRIEUR

1. FINALITÉS GÉNÉRALES

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire
- ◆ répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels

2. FINALITÉS PARTICULIÈRES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de maîtriser la classification zoologique et d'identifier les principales races des animaux de compagnie

ANNEXE 2

CAPACITES PRÉALABLES REQUISES DE L'UNITÉ DE FORMATION

SYSTÉMATIQUE ET EXTÉRIEUR

2.1. Capacités :

L'étudiant sera capable de

- ◆ comprendre un texte à orientation scientifique et comportant du vocabulaire scientifique, ainsi que des schémas ;
- ◆ en réaliser une synthèse écrite ;
- ◆ commenter les différents schémas ;
- ◆ émettre de manière cohérente et structurée un commentaire personnel à propos de ce texte.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu :

CE2D ou CESI

SYSTÉMATIQUE ET EXTÉRIEUR
Document 8bis

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITÉ DE FORMATION

SYSTÉMATIQUE ET EXTÉRIEUR

Aucune recommandation particulière.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITÉ DE FORMATION

SYSTÉMATIQUE ET EXTÉRIEUR

En systématique, l'étudiant sera capable de :

- de définir et de distinguer les notions d'embranchement, de classe, d'ordre, de famille, de genre, d'espèce, de sous-espèce et de race,
- de classer les principaux animaux de compagnie jusqu'au niveau de l'ordre.

En extérieur, l'étudiant sera capable de :

- d'identifier et de caractériser les principales races de chiens, de chats et de lapins,
- d'identifier les principales espèces d'oiseaux (couramment rencontrés en oisellerie).

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITÉ DE FORMATION

SYSTÉMATIQUE ET EXTÉRIEUR

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de reconnaître et de classer les animaux couramment présentés en consultation vétérinaire,
- d'identifier et de caractériser les principales races de chiens et de chats présentés couramment en consultation vétérinaire.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la précision des termes employés pour décrire les animaux,
- l'exhaustivité des descriptions.

SYSTÉMATIQUE ET EXTÉRIEUR
Document 8bis

ANNEXE 6

CHARGÉ DE COURS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en rapport avec le programme du présent dossier pédagogique.